



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 15 rue du Louvre - Bat 2, RdC 75001 Paris.

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF)
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Attestation

À la demande du client, une attestation de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Inscription, prix, modalités et moyens de paiement

Toute inscription doit être effectuée via le site Internet des formations. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, courrier ou email. Pour valider l'inscription, le règlement peut être réalisé par carte bancaire directement sur le site lors de l'inscription, ou bien par chèque français en euros ou virement bancaire après l'inscription via le formulaire en ligne.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Les paiements des droits d'inscription sont à faire avant les formations par carte bancaire (Visa ou Mastercard), chèque français ou virement bancaire.

Carte bancaire :

Les cartes VISA et MASTERCARD sont les seules cartes bancaires acceptées. Le paiement se fait sur un site entièrement sécurisé, à la fin de l'inscription en ligne.

Virement bancaire et chèque français :

Le paiement doit être fait sous 8 jours après l'inscription sans quoi l'inscription sera annulée. Des frais de 12 €TTC de traitement seront ajoutés aux droits d'inscription pour toute inscription avec ces deux modes de paiement. Les inscriptions avec paiement par chèque et virement fermeront 1 mois avant le jour de la formation.

Les virements sont à faire sur le compte suivant :

Banque : Société Générale

RIB : 30003 03412 00050059614 / IBAN : FR76 30003 03412 00050059614 35 / BIC/SWIFT : SOGEFRPP

Merci de noter que les frais bancaires sont à la charge du participant ou du payeur.

SFODF

N° SIRET : 775624786 00049 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55 775624786

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 261 43 75 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail).

Sur l'ordre du virement doit être indiqué : votre NOM/FORMATION

Les chèques payables en France :

Ils doivent être établis à l'ordre de la SFODF et être envoyés à l'adresse suivante : SFODF / Formation, 15 rue du Louvre - Bat 2 RDC - 75001 Paris

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sfodf@sfodf.org ou par courrier à SFODF /Avignon - 15 rue du Louvre Bat 2, RdC 75001 Paris

J-30 : Remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes, déduction faite de 50 € de frais administratifs. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteront dus. Ensuite : Aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants restera due.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Moyens de paiement

Tous les prix indiqués sont en euros (€) et incluent une TVA de 20 %. Les paiements des droits d'inscription sont à faire avant les conférences par carte bancaire (Visa ou Mastercard), chèque français ou virement bancaire.

Carte bancaire :

Les cartes VISA et MASTERCARD sont les seules cartes bancaires acceptées. Le paiement se fait sur un site entièrement sécurisé, à la fin de l'inscription en ligne.

Virement bancaire et chèque français :

Le paiement doit être fait sous 8 jours après l'inscription sans quoi l'inscription sera annulée. Des frais de 12 € TTC de traitement seront ajoutés aux droits d'inscription pour toute inscription avec ces deux modes de paiement. Les inscriptions avec paiement par chèque et virement fermeront à J-15 de la formation.

Les virements sont à faire sur le compte suivant :

Banque : Société Générale

RIB : 30003 03412 00050059614 / IBAN : FR76 30003 03412 00050059614 35 / BIC/SWIFT : SOGEFRPP

Merci de noter que les frais bancaires sont à la charge du participant ou du payeur.

Sur l'ordre du virement doit être indiqué : votre NOM/Avignon

Les chèques payables en France :

Ils doivent être établis à l'ordre de la SFODF et être envoyés à l'adresse suivante : SFODF /Avignon, 15 rue du Louvre - Bat 2 RDC - 75001 Paris

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Assurance Responsabilité Civile

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) a contracté auprès de l'assureur Axa France IARD Police n° 2667466004 pour garantir sa responsabilité civile pour les dommages qui pourraient être provoqués au sein de l'entreprise cliente pendant l'exécution de la prestation.

Responsabilité – Organisme de formation

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) s'engage à respecter les 7 critères et indicateurs qualité du décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.

SFODF

N° SIRET : 775624786 00049 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55 775624786

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 261 43 75 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail).

6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) s'engage à transmettre tous documents relatifs aux compétences du formateur (CV, diplômes).

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) s'engage à fournir tous les documents nécessaires au bon déroulement de la formation, conformes au décret n° 2019-565 du 6 juin 2019.

Responsabilité – Entreprise cliente

Le client s'engage à vérifier, en amont de la formation, que les stagiaires répondent aux prérequis stipulés dans le programme de formation et se charge de leur transmettre la convocation à la session de formation.

De plus, il est de la responsabilité de l'entreprise cliente de mettre à disposition le matériel nécessaire au déroulement de la formation (salle dont la capacité permet d'accueillir tous les stagiaires inscrits, vidéoprojecteur, paperboard...).

Enfin, le client s'engage à fournir toute pièce administrative exigée par les organismes financeurs et les services de l'Etat chargés du contrôle de la formation professionnelle, en conformité avec les articles L.6353-1, L.6354-1 et L.6362-6 du Code du Travail.

Responsabilité – Obligation de moyens

Pour l'accomplissement des prestations prévues au titre de ce contrat, la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) serait cependant déchargée de toute responsabilité au cas où le client ne fournirait pas au consultant l'ensemble des informations et moyens nécessaires.

Le client convient par avance que la responsabilité de la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF), à raison de l'exécution des obligations souscrites au présent contrat, est strictement limitée aux sommes effectivement payées au titre de ce contrat.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Intégralité du contrat

Le présent contrat, ses annexes et avenants expriment l'intégralité des obligations des parties, annulent et remplacent tout accord ou écrit antérieur.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

SFODF

N° SIRET : 775624786 00049 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55 775624786

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 261 43 75 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail).